



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Frais de déplacement hors Québec

Paragraphe 18 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier :

2024-2025

Trimestre :

Octobre- Décembre 2024

Note:

Aucune dépense pour frais de déplacement hors Québec pour ce trimestre.